



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 11972

### Texte de la question

M Alain Bocquet attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des retraites et pre-retraites dont le pouvoir d'achat ne cesse de baisser (de 6,4 p 100 a 12 p 100 selon les regimes). Malgré les promesses qui ont ete faites beaucoup reste a faire. La pension de reversion n'est toujours pas a 60 p 100 ; il y a des menaces de non-renouvellement de l'accord sur la retraite a 60 ans dans les regimes complementaires ; les regimes speciaux sont attaqués ; des mesures restrictives subsistent en matiere de remboursement des depenses pharmaceutiques. Le memorandum que le ministre entend mettre en debat au Parlement ; prochainement, permettrait de transferer pour l'essentiel, sur les revenus des salaries actifs et retraites le desengagement des entreprises du financement de la securite sociale. La transformation du fonctionnement de cet organisme, tel que vous le proposez apporterait une reduction des droits et garanties a la protection sociale et a la retraite. Pourtant de l'argent il y en a pour faire du social. Les profits des grandes societes explosent. Des milliards sont engloutis dans le surarmement. La speculation boursiere bat son plein. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour satisfaire les legitimes revendications des retraites et pre-retraites en matiere de pouvoir d'achat, de reversion et de sante.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'ensemble des regimes de retraite connait actuellement et connaitra dans les vingt ans qui viennent des difficultes financieres croissantes, puisqu'ils servent des prestations de plus en plus importantes a des retraites de plus en plus nombreux. Afin d'assurer leur equilibre, quatre relevements de cotisations ont du avoir lieu depuis 1984, freinant d'autant la progression du salaire net disponible des salaries actifs. Le Gouvernement entend, dans les annees qui viennent, sauvegarder resolutement nos regimes de retraite par repartition et repartir avec justice les efforts necessaires entre actifs et retraites. Cette conviction exclut a l'evidence d'engager des depenses qui ne pourraient etre financees ainsi que tout bouleversement des conditions de financement de nos regimes de protection sociale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bocquet Alain](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11972

**Rubrique :** Retraites : generalites

**Ministère interrogé :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarite, de la sante et de la protection sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1880